



Fiche Sentinelle Index Égalité Professionnelle

L'index de l'égalité professionnelle a été mis en place en 2019. Il oblige désormais toutes les entreprises de plus de 50 salariés à calculer et publier leur note en matière d'écart de rémunérations entre hommes et femmes, chaque année au plus tard le 1er mars.

A partir des résultats obtenus, les entreprises doivent mettre en évidence les points de progression sur lesquels elles peuvent agir pour faire progresser l'égalité. La finalité de cet outil est de mettre fin aux inégalités professionnelles.

S'il semble permettre davantage de transparence salariale, sa mise en oeuvre dans les entreprises révèle une réalité plus contrastée.

Vous trouverez ci-joint deux formats de la fiche index égalité professionnelle : une version pour le web, et une deuxième en format A4 imprimable.



Documents

[Format WEB](#)

[Fiche](#)